



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 28 SEPTEMBRE 2016

Numéro

DEL 2016.09.28/128

Thème : PATRIMOINE 1

Objet : AMÉNAGEMENT ET SCÉNOGRAPHIE DU CIAP, NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Convocation

Date : 21/09/2016

Affichage : 21/09/2016

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de suffrages

exprimés : 32

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, PICATRE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, GRYZKA Romain pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Yvon AIGUIER

Vu la délibération du 16 décembre 2015, relative à l'aménagement et à la scénographie du CIAP ;

Vu la délibération du 27 avril 2016, relative à la convention Ville d'art et d'histoire ;

Vu la délibération du 22 juin 2016 relative à l'aménagement et à la scénographie du CIAP, nouveau plan de financement ;

Rappel du contexte

Le CIAP prendra place au cœur de la Cité Vauban, secteur sauvegardé, dans l'ancienne église des cordeliers, classée Monument Historique. La situation privilégiée et la grande valeur architecturale de l'édifice sont des atouts majeurs pour cet équipement culturel.

La création d'un tel équipement permettra de développer l'attractivité culturelle du territoire briançonnais en venant enrichir le nombre d'équipements culturels existants, dont la présence est encore faible aujourd'hui. La création d'un CIAP répond également à la stratégie de l'Espace Valléen du Briançonnais - axe 1 Structuration de la complémentarité de l'offre touristique - objectif spécifique 2 Diversifier et désaisonnaliser les activités.

Depuis 26 ans, la Ville de Briançon a construit une image de destination touristique basée sur la qualité des paysages et son patrimoine culturel bâti. Le CIAP renforcera donc cette stratégie de développement touristique et patrimonial.

En effet, une analyse des retombées économiques et sociales des actions culturelles et patrimoniales sur le département a révélé que la culture participait de manière significative au développement économique du territoire.

Le renforcement de la politique culturelle ne pourra qu'amplifier ce phénomène et créer un effet d'entraînement au niveau de l'emploi, de la fréquentation touristique et plus largement de l'image positive et compétitive du territoire.

En outre, le CIAP sera également un outil à destination de la population locale afin de lui permettre de comprendre les composantes du territoire sur lequel elle vit, et de mieux en appréhender les enjeux présents et futurs.

La ville et ce projet ont été retenus dans le cadre du fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local (SIPL). Par ailleurs, les crédits européens ont été revus à la baisse pour l'ensemble de l'espace valléen du Briançonnais.

De plus, le service Inventaire et Patrimoine du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a intégré les CIAP avec le label VPAH dans ses nouveaux cadres d'intervention.

Compte tenu de ces nouvelles données, un nouveau plan de financement est proposé.

Rappel du coût total de l'opération : 1 986 282,00 € HT

FINANCEUR	MONTANT	TAUX (%)
Europe (FEDER POIA)	100 000 €	5,03 %
Etat (SIPL)	500 000 €	25,17 %
Etat (FNADT CIMA)	80 000 €	4,03 %
Etat (Drac - VPAH)	146 685 €	7,38 %
Région Paca (Service Inventaire et Patrimoine)	500 000 €	25,17 %
Région Paca (Service Montagne et Massif Alpin / EV)	197 256 €	9,93 %
Département Hautes-Alpes	65 085 €	3,28 %
Autofinancement	397 256 €	20 %
TOTAL	1 986 282,00 €	100 %

L'échéancier estimatif est le suivant :

- Lancement de la maîtrise d'œuvre : 2^{ème} semestre 2016
- Travaux aménagement et scénographie 2017-2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver cette proposition ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 (PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, MUHLACH Catherine , BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **06 OCT. 2016**

TRANSMIS LE **06 OCT. 2016**

NOTIFIÉ LE **06 OCT. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire
Gérard FROMM.

